

Demande de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle au titre d'un DÉTACHEMENT dans le corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle

Seuls sont concernés les personnels détachés dans le corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle. Si ce n'est pas votre cas, il est recommandé de faire une demande de qualification au titre du diplôme si vous avez le diplôme requis (doctorat ou équivalent).

Pièces à fournir, à vérifier avant validation

📄 Arrêté de détachement dans le corps des MCF du Muséum	
Fournir l'arrêté de détachement établissant que vous êtes détaché dans le corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle depuis au moins un an au 1er janvier de l'année d'inscription à la procédure de qualification (soit au 1^{er} janvier 2025).	
Vérifier que votre arrêté de détachement, comprenant votre nom, prénom ainsi que la signature de l'autorité compétente , indique que vous êtes détaché dans le corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.	
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si le document est rédigé en tout ou partie en langue étrangère.	
📄 Curriculum Vitae	
Vérifier que le CV , sans limitations de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications .	
📄 Travaux, ouvrages et articles	
Fournir au moins un travail, ouvrage ou article (3 maximum) ATTENTION : ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.	
Fournir, si la section le demande , un résumé en français de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.	
📄 Pièces complémentaires	
Fournir les pièces complémentaires demandées par la section et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie.	

📢 A NOTER :

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **15 décembre 2025** (16 heures, heure de Paris). Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>